

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 44 du 27 décembre 2018

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 6

DÉCISION

portant création du centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Crozon.

Du 20 décembre 2018

**DÉCISION portant création du centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes
d'information - Crozon.**

Du 20 décembre 2018

NOR A R M E 1 8 5 2 0 8 9 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.1.2.2

Référence de publication : BOC n° 44 du 27 décembre 2018, texte 6.

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment les articles R3232-21 à R3232-29 ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2012 modifié, portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense ;

Vu l'instruction n° 401357/DEF/DIRISI/DIR du 10 mars 2015 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des directions interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information locales,

Décide :

Article 1.
Préambule.

À compter du 1^{er} janvier 2019, le centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI) Crozon, rattaché à la direction interarmées des réseaux d'infrastructure de la défense et des systèmes d'information - Brest est créé.

Article 2.
Automatisation.

Clair libellé de l'unité : CIRISI CROZON.

Code d'identification : 05XE000147.

Implantation géographique : CROZON (29160).

Article 3.
Publication.

La présente décision fait l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la
défense,*

Jean-Marc LATAPY.